

NIVEAU DEMANDÉ	CANDIDATURE	PROCÉDURE
Doctorat	Candidature directe auprès de l'École Doctorale Consulter le portail de la Recherche en France www.doctorat.campusfrance.org (contrat doctoral et financement obligatoire)	Inscription+ Procédure Études en France après admission (je suis accepté)
BTS BTSA Classe préparatoire Mise à niveau Bac français	Candidature sur Parcoursup à partir de janvier 2024 www.parcoursup.fr	Parcoursup+ Procédure Études en France après admission (je suis accepté)
Écoles privées	Candidature directe auprès de l'établissement Consulter le site de chaque école pour vérifier les conditions d'admission et le calendrier	Inscription+ Procédure Études en France après admission (je suis accepté)
CampusArt	Candidature sur CampusArt www.campusart.org	Inscription+ Procédure Études en France après admission (je suis accepté)

L'espace **Campus France**, le guichet unique pour partir étudier en France. Nous sommes un service de l'Ambassade de France à Madagascar. L'inscription dans notre espace est une étape **obligatoire** pour les personnes (hors ressortissants de l'Union Européenne), résidant à Madagascar et souhaitant poursuivre leurs études supérieures en France.

À Antananarivo
Ambassade de France, entrée basse, Ambatomena
☎ 020 22 247 63
✉ cefcontact@institutfrancais-madagascar.com

En province, d'octobre 2023 à mars 2024 dans les **Alliances françaises** de :

AF Antsiranana : 24, rue Colbert	Point d'accueil Campus France Antsiranana
AF Mahajanga : Avenue du Colonel Gillon	Point d'accueil Campus France Mahajanga
AF Toamasina : 13 Bd, Paul Doumer	Point d'accueil Campus France Tamatave
AF Fianarantsoa : Rue de Verdun	Point d'accueil Campus France Fianarantsoa
AF Toliara : Boulevard Lyautey	Point d'accueil Campus France Toliara

Toutes les infos sur @ www.madagascar.campusfrance.org

Facebook Campusfrance Madagascar
LinkedIn Campus Fance Madagascar

OÙ
NOUS
TROUVER



RENDEZ-VOUS
EN FRANCE

Rentrée universitaire
septembre 2024

Je suis accepté.e
dans un établissement
privé

La procédure
d'inscription directe



Vous avez candidaté directement auprès d'un établissement non connecté à la plateforme Etudes en France ? Vous avez été accepté dans un établissement privé ?

LA PLATEFORME ÉTUDES EN FRANCE

- ☑ Créez ou accédez à votre compte sur la plateforme Études en France
 - ☑ Sélectionnez "je suis accepté" et cochez "une acceptation papier reçue en dehors de l'application Études en France" puis complétez les rubriques avec soin et insérez tous les justificatifs ORIGINAUX et bien lisibles
 - ☑ Payez à la BMOI les frais de candidature, scannez et insérez le reçu de paiement dans « identité » (frais de dossier non remboursables, valable uniquement durant la campagne en cours jusqu'au 30 septembre 2024)
- Provenance : Votre code MG - Compte n*00001 072 302 001 57 32 – client : Régie IFM/CEF*
- ☑ Lorsque votre dossier est bien complet, cliquez sur «soumettre» et prenez rendez-vous en ligne
 - ☑ Venez en personne à Campus France Antananarivo pour présenter vos documents originaux et déposer leurs copies certifiées conformes avec une validité de moins de 3 mois (voir liste des documents à déposer)

⚠ Transférez-nous le message d'origine de votre établissement d'accueil à :

cefcontact@institutfrancais-madagascar.com

Date limite de dépôt de dossier : **30 septembre 2024**

Gratuité : bacs français 2023 – 2024, DFMS/A, bourses du gouvernement français, de l'Union Européenne, d'ERASMUS ou de l'AUF
Demi-tarif : (187 500 Ar) - accords de coopération, bourses d'établissements, d'entreprise ou de région, doctorats avec financement complet, CampusArt

ENTRETIEN AVEC UN CONSEILLER

Présentez votre projet d'études, expliquez votre choix, vos motivations et votre projet professionnel de façon claire, argumentée et documentée

Puis récupérez votre attestation d'admission signée à Campus France Antananarivo AVANT votre dépôt de dossier à TLS Contact Madagascar (5 à 7 jours après l'entretien)

CONDITIONS POUR LE VISA

Vérifiez que vous remplissez toutes les conditions pour suivre vos études en France
Vous devez avoir un hébergement proche de votre lieu d'études

⚠ Information importante : A titre indicatif, vous devez disposer de 615€ / mois minimum si vous êtes hébergé à titre payant et de 308 € / mois minimum si vous êtes hébergé à titre gratuit.

DEMANDE DE VISA LONG SEJOUR POUR ETUDES EN 2 ÉTAPES

Je prépare mon départ

Créez votre compte sur le site France Visa puis prenez rendez-vous sur le site de TLS pour déposer votre dossier parfaitement complet. Vous bénéficierez du demi-tarif pour les frais de visa

⚠ Information importante : Seul le Consulat est habilité à délivrer votre visa.

PREPARATION AU DEPART

Assistez à nos ateliers d'accompagnement gratuit tout au long de l'année pour préparer votre vie étudiante en France. Restez connectés sur nos réseaux pour suivre nos actualités



DOCUMENTS À DÉPOSER



Originaux + copies certifiées par l'établissement d'origine

- ☑ Une pièce d'identité (CIN ou passeport) – étudiants mineurs (acte de naissance)
- ☑ Tous les relevés de notes à partir du baccalauréat
- ☑ Tous les diplômes depuis le baccalauréat
- ☑ Tous les relevés de notes du lycée : pour les candidatures en 1ère année (2nd, 1^{ère}, T^{le})
- ☑ Un justificatif récent de l'activité en cours (certificat de scolarité, attestation de stage/travail...)
- ☑ DELF B2/ DALF C1-C2 vivement recommandé
- ☑ Attestation d'admission nominative de l'établissement
- ☑ Votre curriculum vitae à jour
- ☑ Reçu de paiement de la BMOI (375 000 Ariary)
- ☑ Une enveloppe A4
- ☑ Les informations pouvant soutenir votre candidature (lettre de recommandation, attestation de stage...)

Votre attestation nominative doit contenir les informations suivantes :

- Nom complet
- Niveau et type de formation
- Diplôme visé ou Titre RNCP
- Coût total et acompte effectué
- Durée de la formation
- Date de la rentrée et date limite d'arrivée tardive autorisée

À RETENIR

Les formations non diplômantes, continues, en apprentissage, en alternance, les diplômes universitaires, les CAP et les séjours au pair ne sont pas acceptées pour la procédure études en France

Le parcours et le diplôme doivent être reconnus par le Ministère de l'Enseignement supérieur français